

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 34 CONCERNANT NEXANS**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

✂

**NEXANS**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 12 MAI 2021**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

**Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)

## Analyse

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

# GOUVERNANCE

## **1. Composition du conseil de NEXANS**

Le conseil d'administration de NEXANS comportera, à l'issue de l'assemblée générale 54,4% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean Mouton	Président	Libre d'intérêts	100%	M	65	FR	2	2023	0	1			
	Anne Lebel	<b>Administrateur référent.</b>	Libre d'intérêts	80%	F	55	FR	4	2022	1	1		P	P
	Angéline Afanoukoé	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	50	FR	4	2021	0	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Selma Alami	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	45	MA	Nouveau	2025	1	1			
	Bpifrance Participations SA représentée par Anne-Sophie Hérelle	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	93,33%	F	41	FR	2	2023	0	1	M	M	M
	Oscar Habùn Martinez	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	51	CL	3	2023	1	4			
<input checked="" type="checkbox"/>	Andronico Luksic Craig	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	40%	M	66	CL	8	2025	0	7			
	Bjørn Erik Nyborg	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	44	NO	1	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Francisco Pérez Mackenna	Représentant d'actionnaire Cumul de mandats	Non libre d'intérêts	93,33%	M	62	CL	10	2025	1	8	M	M	M
	Hubert Porte	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	56	FR	10	2023	0	1	M		
	Jane Basson		Libre d'intérêts	100%	F	52	ZA	1	2024	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Marc Grynberg		Libre d'intérêts	73,33%	M	55	BE	4	2025	1	1			
	Sylvie Jehanno		Libre d'intérêts	86%	M	51	FR	1	2024	0	1	M	M	M
	Kathleen Wantz-O'Rourke		Libre d'intérêts	86,67%	F	55	AU	6	2024	0	1	P		

## 2. Spécificités

- Les statuts de la société NEXANS prévoient une limitation du droit de vote à 20% des droits de vote pour les opérations structurantes.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Taux d'assiduité inférieur à 80% pour deux membres du conseil d'administration.
- Pas de progression en matière de féminisation du COMEX où ne siège qu'une seule femme.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET